



PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

Direction départementale
de la protection des populations

COURCOURONNES, le 13 mars 2018

Immeuble Europe 1
5/7 rue François Truffaut
91080 COURCOURONNES
Téléphone : 01.69.87.31.00
Télécopie : 01 60 87 04 65
Email : ddpp@essonne.gouv.fr

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations
à
Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement

Dossier suivi par : B Charpentier

N° départ : 2018-1648
N° arrivée : 2018- 1800
N° dossier :

S:\13-SPAE\05-filières\512 - ICPE\ICPE-512\ICPE BC\demandes
notaires_bureau_etudes_autres administrations\sous préf

Objet : avis sur le dossier d'ouverture d'enquête publique – projet de la ZAC des Bords de Seine aval – Athis-Mons et Juvisy.

Par courrier visé en référence, en date du 21 février 2018, reçu le 28 février 2018, vous avez transmis à mes services pour avis le dossier d'ouverture d'enquête publique préalable au projet de la ZAC des Bords de Seine aval sur le territoire des communes de Juvisy et Athis-Mons.

Au vu des éléments transmis, l'inspection des installations classées vous informe que deux établissements sont enregistrés au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sous les régimes et rubriques suivants auprès de la DDPP de l'Essonne:

Rubrique	Régimes	établissements	communes
2120: établissement d'élevage, transit, vente, garde, fourrière etc de chiens	Déclaration	Orly	Athis-Mons
2221 : préparation et conservation d'aliments d'origine animale	Enregistrement	Compass Group (ex cœur de cuisine)	Athis Mons

Aucune autre remarque n'est formulée.

La Cheffe de Service

Vanessa CORNU

Pour toutes informations, consultez aussi www.dgcrf.bercy.gouv.fr ou <http://agriculture.gouv.fr> ou 3939 Allo Service Public (0.12€/min)

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Direction Départementale de la Protection des Populations regroupe l'unité départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes et la Direction départementale des Services Vétérinaires.

La DDPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.